

Sonatrach Activités Centrales Direction Affaires Sociales

Guide des Affaires Sociales



Sonatrach Activités Centrales Direction Affaires Sociales

Guide des Affaires Sociales

	Préambule	5	
	A - Activité Santé	6	
Sommane	Liste des centres médico sociaux des Régions Région ASL Alger Région ASL Arzew Région ASL Boumerdès Région ASL Skikda Région ASL Biskra Région ASL Hassi R'mel Région ASL Hassi Messaoud Région ASL In Aménas	9 10 16 21 24 27 29 32 35	
	B- Action Sociale		
	Action et protection sociale Sport, culture et loisirs Enfance	38 50 58	

Préambule

Œuvrant pleinement pour le progrès médico-social et culturel des agents de l'entreprise Sonatrach et de leurs ayants droit, la direction Affaires Sociales s'inscrit plus que jamais au cœur des évolutions, d'où l'élargissement considérable de son champ d'action et l'amélioration soutenue de la qualité des prestations.

Tenant compte des attentes et préoccupations sans cesse accrues en terme de prestation et d'accompagnement à tous les niveaux de carrière du travailleur, le présent guide avec ses informations se veut un support descriptif actualisé des droits et avantages accordés aux bénéficiaires.

Ce guide se veut être un outil d'aide au travailleur.

comment?

Par la présentation des prestations par natures octroyées dans le domaine de la santé, de l'enfance et des activités socioculturelles.

Pour qui?

Pour le travailleur durant sa carrière, le retraité, les ayants droit, à savoir : épouses, veuves et enfants (au sens de la législation sociale (conformément à l'article 67 de la loi 83.11 du 02 juillet 1983, relative aux assurances sociales, modifié par l'article 30 ord.96.17)

Santé

La direction des Affaires Sociales de l'entreprise Sonatrach a mis également en place des mécanismes simples facilitant au mieux l'accès aux prestations spécialisées (médicales, chirurgicales, radiologiques et hématologiques)

Les services santé, action et protection sociale identifient, orientent, prennent en charge et accompagnent les bénéficiaires.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'implantation des structures médicales et les conditions d'accès en matière de santé et d'APS.

Cliniques Conventionnées

Des conventions ont été établies entre la Direction Affaires Sociales et les structures Médicales privées dans le cadre de la prise en charge des travailleurs et ce, dont les prestations ne pouvent être dispensées au niveau de nos structures Médicales :

- 1 Imagerie Médicale.
- 2 Analyses Médicales.
- 3 Cliniques Médico-Chirurgicales pour la prise en charge des accidentés du travail, et des blessés polytraumatisés en milieu de travail.

Pour plus d'informations contacter :

- ► Région ASL Alger Tél. : (021) 92.25.12 à 16
- ► Région ASL Boumerdès Tél.: (024) 81.80.28
- Région ASL Arzew
 Tél.: (041) 39.53.04
- Région ASL Biskra
 Tél.: (033) 74.15.43 à 45

- Région ASL Skikda
 Tél.: (038) 93.16.85 à 89
- Région ASL Hassi R'Mel Tél.: (029) 98.84.88 / 82.47
- Région ASL Hassi Messaoud Tél.: (029) 73.02.90 à 92
- Région ASL In Aménas Tél. : (029) 43.90.80

Liste des Centres Médico Sociaux des Régions

Région ASL Alger

I - CRMT ALGER

Adresse: 71, Chemin Cheikh Bachir El

Ibrahimi / Alger

Tél.: (021) 92.30.43 - (021) 92.25.12 à 16

- Médecine Générale
- Médecine du travail
- Analyses Médicales
 - Hématologie
 - Biochimie
 - Immunologie
 - Bactériologie
- Imagerie Médicales
 - RX conventionnelles
 - Mammographie
 - Panoramique
 - Echographie
 - Urographie Intra veineuse.
- Chirurgie Dentaire
- Unité de cardiologie
 - Consultation en cardiologie
 - Exploration cardiague : ECG
 - Epreuve d'effort
 - Holter Tensionnel et ECG
 - Echo Cardiaque
 - Echo Doppler.
- Unité d'ophtalmologie
 - Laser
- Médecine Spécialisée
 - Diabéto
 - Endocrinologie

- Hématologie
- Urologie
- Consultation en nutrition
- Allergologie
- Dermatologie -Psychiatrie
- Chirurgie générale
- Pneumo-phtisiologie
- phlébologie
- Gastro-entérologie
- Exploration endoscopique.

II - CMS PMI (ex Marcel Duclos) _____

Adresse : 11 Rue Ibn El Khatib / Alger Tél. : (021) 74.92.22 – (021) 74.93.47

Spécialité :

- Médecine Générale
- Gynécologie
- Pédiatrie
- Sénologie
- Psychologie scolaire
- Soins Para-Médicaux

III - CMS HYDRA _

Adresse: 02 Place El Quods Hydra / Alger

Tél.: (021) 60.09.22

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - ORL
 - Pédiatrie

- Gastro-entérologie
- Neurologie
- Dermatologie
- Urologie
- Néphrologie
- Endocrinologie

IV - CMS BORDJ EL BAHRI _

Adresse : Cité 5 Juillet Bt 12 A Bordj El Bahri / Alger Tél. : (021) 86.17.22

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - Gynécologie
 - Pédiatrie
 - Endocrinologie
 - Gastrologie
 - Psychologie scolaire

V - CMS BAB EZZOUAR.

Adresse : Cité des 1200 Logts Bab Ezzouar / Alger Tél. : (021) 24.93.93

- Médecine spécialisée
 - Gynécologie
 - Pneumo-phtisiologie
 - ORI
 - Rééducation Fonctionnelle

- Psychologie scolaire.
- Médecine Générale
- Analyses Médicales
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux

VI - CMS OPHTALMOLOGIE

Adresse: 94, Rue Didouche Mourad /

Alger

Tél.: (021) 74.26.44

Spécialité:

- Ophtalmologie
- Angiographie

VII - CMS REDA HOUHOU

Adresse : 13, Rue Réda Houhou / Alger

Tél.: (021) 73.32.63

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - Cardiologie
 - Rhumatologie
 - Neurologie
 - Psychiatrie
 - Orthopédie
 - Réeducation Fonctionnelle
 - Urologie
 - NeuroChirurgie
- Soins Para-Médicaux

VIII - CMS VICTOR HUGO

Adresse: 01, Avenue Victor Hugo /

Alger

Tél.: (021) 71.87.71

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - ORL
 - Gastro-entérologie
 - Diabéto -Entérologie
 - Pneumo-Phtisiologie

IX - CMS CÔTE ROUGE _

Adresse : Cité El Bahdja Bt 09 El Magharia / Hussein Dey /Alger

Tél.: (021) 49.81.32

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - Gynécologie
 - Pédiatrie
 - Psychologie scolaire
- Chirurgie Dentaire

Région ASL Arzew

I - CMS ORAN

Adresse: 11 Boulevard de la

Soummam / Oran Tél. : (041) 39.53.04

Spécialité:

- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Médecine Spécialisée
 - ORI
 - Gynécologie
 - Cardiologie
 - Rhumatologie
 - Pneumo-phtisiologie
 - Gastro-entérologie
 - Neurologie
 - Psychiatrie
 - Dermatologie
 - Traumatologie
 - Urologie
 - Chirurgie Générale
 - Néphrologie
- Soins Para-Médicaux

II - CMS BETHIOUA

Adresse: Boulevard Emir Abdelkader /

Oran

Tél.: (041) 47.97.68

- Médecine Générale
- Médecine Dentaire

■ Médecine Spécialisé

- Ophtalmologie
- Gynécologie
- Cardiologie
- Chirurgie Générale
- Médecine Interne
- Pneumo-phtisiologie.
- Imagerie Médicales
- Soins Para-Médicaux

III - CMS ARZEW

Adresse : Cité les jardins / Arzew / Oran Tél. : (041) 47.23.82 / (040) 20.83.83

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - ORL
 - Gynécologie
 - Pédiatrie
 - Pneumo-phtisiologie
 - Gastro-entérologie
 - Neurologie
 - Chirurgie Générale
 - Chirurgie infantile
 - Dermatologie
 - Médecine Interne
 - Urologie
 - Cardiologie
 - Ophtalmologie
 - Radiologie

- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux

IV - CMS GDYEL

Adresse: 11 Rue Bekkel Boumediene /

Gdyel / Oran Tél. : (041) 48.21.30

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - Ophtalmologie
 - ORL
 - Gynécologie
 - Cardiologie
 - Pédiatrie
 - Rhumatologie
 - Pneumo-Phtisiologie
 - Gastro-Entérologie
 - Neurologie
 - Psychiatrie
 - Chirurgie infantile
 - Dermatologie
 - Médecine Interne
 - Rééducation Fonctionnelle
 - Traumatologie
 - Urologie
 - Chirurgie Générale.
- Chirurgie Dentaire
- Imagerie Médicales
- Soins Para-Médicaux

V - CMS HAI ESSALAM _

Adresse : Hai Essalem Ain El Bia /

Béthioua / Oran

Tél. : (041) 47.27.47 → Poste Zone

86/44-16

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - Gynécologie
 - Pédiatrie
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux

VI - CMS MOSTAGANEM _____

Adresse : Cité 400 Logt Bt A3 et N°11 et 12 /Mostaganem

Tél.: (045) 21.16.53

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - Gynécologie
 - Médecine Interne
 - Pédiatrie
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para Médicaux

Région ASL Boumerdès

I - CRMT Boumerdès

Adresse: Avenue du 1er Novembre, Résidence IAP, Pavillon 11 / Boumerdès Tél·

Spécialité:

- Médecine du Travail
- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Médecine Spécialisée
 - Ophtalmologie
 - ORL
 - Gynécologie
 - Pédiatrie
 - Rhumatologie
 - Gastro-entérologie
 - Chiruraie
 - Dermatologie
 - Médecine Interne
 - Orthopédie
- Imageries Médicales Rééducation Fonctionnelle
- Soins Para-Médicaux
- Analyses Médicales

II - CMS BEJAIA

Adresse: 42 Rue Ahmed Ougana

Tél.: (034) 21.20.98

- Médecine Générale
- Soins Para-Médicaux

III - CMS BEJAIA

Adresse : Cité Sonatrach 164 Logts, Targua Ouzemour

Spécialité:

- Médecine du Travail
- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Imageries Médicales
- Analyses Médicales
- Soins Para-Médicaux

IV - CMS BENI MANSOUR

Adresse: BP 06 Mechdala Ath

Mansour - Bouira Tél. : (034) 34.01.78

- Médecine Générale
- Soins Para-Médicaux

Région ASL Skikda

I - CRMT SKIKDA

Adresse : Zone Industrielle Pétrochimique / Skikda Tél. : (038) 98.16.85 à 82

Spécialité:

- Médecine du Travail
- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
 - Cardiologie
 - Médecine Interne
 - Ophtalmologie
 - ORL
- Urgences Médico-Chirurgicales
- Chirurgies Dentaires
- Analyses Médicales
- Rééducation Fonctionnelle
 - Exploration Fonctionnelle
- Psychologie

II - CMS CHETAIBI

Adresse: Cité Chetaibi Logt nº 64/

Skikda

Tél.: (038) 72.20.71

- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Psychologie
- Analyses Médicales

- Imageries Médicales
- Soins Para-Médicaux

III - CMS MAHMOUD NAFIR _____

Adresse: 23, Rue Mahmoud Nafir /

Skikda

Tél.: (038) 75.13.52

Spécialité:

- Médecine Générale
- Soins Para-Médicaux

IV - CMS Camp n°4 - Ex GDF _____

Adresse: Camp Sonatrach n°4 Larbi Ben M'Hidi – Skikda Tél.: (038) 75.96.89

Spécialité:

- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux

V - CMS 216 Logts El Hadaîk ____

Adresse: 216 logts El Hadaîek / Skikda

Tél.: (038) 92.72.35

- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux

Région ASL Biskra

I - CRMT ASL BISKRA

Adresse : Cité Hai El Moudjahiddine -

Biskra

Tél.: (033) 75.91.65 - (033) 74.15.43 à 45

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine du Travail
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para Médicaux
- Analyses Médicales
- Imageries Médicales
- Explorations Fonctionnelles

II - PMI (Annexe CRMT ASL Biskra) _____

Adresse: Cité 60 Logts Sonatrach

Biskra

Tél.: (033) 73.36.72

- Médecine Générale
- Gynécologie
- Imagerie Médicales
 - Radiographie
 - Echographie
 - Radiologie Conventionnelle
- Vaccination

Région ASL Hassi R'mel

I - CRMT ASL H.R'MEL

Adresse: BP 61/3300 Hassi R'Mel /

Laghouat

Tel: (029) 98.84.88 / 82.47

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
- Consultation en Psychiatrie
- Rééducation Fonctionnelle
- Chirurgie Dentaires
- Imagerie Médicales
- Analyses Médicales
- Soins Para-Médicaux
- Médecine du Travail
- Urgence Médico-Chirurgicales

II - CMS ANTENNE LAGHOUAT _

Adresse: 22 Boulevard Hadj Mohamed

Bensalem / Laghouat Tél. : (029) 92.85.56

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
- Rééducation fonctionnelle
- Chirurgie Dentaire
- Imagerie Médicales
- Soins Para-Médicaux
- Médecine du travail

III - CMS 100 STUDIOS HASSI R'MEL : (ex Stone)

Adresse: Base de vie 1000 Studios

BP 64 / Hassi R'Mel Tél. : (029) 98.82.68

Spécialité:

- Médecine du travail
- Médecine Générale
- Soins Para-Médicaux
- Chirurgie Dentaire

IV - CMS OUED NOUMEUR ____

Adresse: BP 64 Production Oued

Noumeur / Ghardaia Tél. : (029) 88.11.68

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine Spécialisée
- Consultation en Psychiatrie
- Soins Para-Médicaux

V - CMS IN SALAH _

Adresse: BP 112 In Salah - Base de vie

Forage Tiguentour / In Salah

Tél.: (029) 36.13.03

- Médecine Générale
- Consultation en Psychiatrie
- Rééducation Fonctionnelle
- Soins Dentaires
- Soins Para Médicaux

Région ASL Hassi Messaoud

I - CRMT HMD

Adresse : Siège Région ASL / Irara HMD

Tél.: (029) 73.05.92

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine du Travail
- Chirurgie Dentaire
- Imagerie Médicales
- Soins Para-Médicaux
- Explorations Médicales
- Ophtalmologie
- Analyses Médicales

II - CMS CITE 1850 LOGTS _

Adresse : Cité Si El Haouas (1850 logts)

HMD / Ouargla Tél. : (029) 73.23.65

Spécialité:

- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux
- Médecine Spécialisée
- Médecine Interne

III - CMS OUARGLA

Adresse : Ex Clinique des yeux Route de Beni Brahim / Ouargla

Tél.: (029) 71.35.48

Spécialité:

- Médecine Générale
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux

IV - CMS TOUGGOURT

Adresse : Rue Aissat Idir Côté Sonelgaz

Touggourt / Ouargla Tél.: (029) 67.20.84

Spécialité:

- Médecine Générale
- Médecine Dentaire
- Chirurgie Dentaire
- Soins Para-Médicaux

V - PMI ASL OUARGLA

Adresse : Cité Sidi Abdelkader /

Ouargla

Tél.: (029) 71.21.48

- Médecine Générale
- Gynécologie PMI

Région ASL In Aménas

I - CRMT IN AMENAS.

Adresse : BP 75 / In Aménas / Illizi

Tél.: (029) 43.90.80

Spécialité :

- Médecine Générale
- Médecine du Travail
- Chirurgie Dentaire
- Analyses Médicales
- Soins Para Médicaux
- Imageries Médicales



Action et Protection Sociale

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Accueil/ départ aéroport	x	x	x	Demande de prise en charge de la région ASL territorialement compétente et/ou du département médico-social	Cette prestation concerne les personnes n'ayant plus d'autonomie motrice, visuelle ou autre.
Achemi- nement malade	×	x	x	Demande de prise en charge de la région ASL territorialement compétente et/ ou prescription médicale	Avant et/ ou après hospitalisation

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Aide et secours	x			 Demande manuscrite adressée à la région du lieu d'exercice de l'agent s/c de la voie hiérarchique. Photocopie dernière fiche de paie Justificatifs. 	Montant de
		x		Demande manuscrite Attestation de revenus pension d'invalidité CNAS Photocopie de la décision d'invalidité Sonatrach Justificatifs comptables ou autres Fiche familiale	l'aide estimé en fonction de : ▶ Enquête sociale ▶ Situation socioprofes- sionnelle ▶ Ressources du foyer ▶ Frais
			x	Demande manuscrite Photocopie de la décision de mise à la retraite Justificatifs comptables récents ou autres Fiche familiale Attestation d'ayant droit délivrée par les services APS	afférents à la situation

Avantages	Agents en activité	Agents Invali- des	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Aide excep- tionnelle aux gros sinistres	×	x	x	▶ Demande manuscrite s/c de la voie hiérarchique ▶ Photocopie fiche de paie ▶ Documents officiels délivrés par les autorités compétentes (APC, gendarmerie, protection civile, CTC attestant la véracité du sinistre ▶ Demande manuscrite ▶ Attestation de revenus pension d'invalidité CNAS ▶ Photocopie de la décision de mise en invalidité Sonatrach ▶ Documents officiels délivrés par les autorités compétentes: APC, gendarmerie, protection civile, CTC, attestant la véracité du sinistre ▶ Attestation d'ayant droit délivrée par les services APS	▶ Enquête sociale N.B. Le montant du secours octroyé est fixé par la commission supérieure

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
		x		Attestation de revenus de pension d'invalidité ne dépassant pas les 20 000 DA	
Aide financière annuelle			x	➤ Attestation de revenus pension de retraite ne dépassant pas les 20 000 DA (actualisée). ➤ Attestation de réversion pension de retraite (veuves) ➤ Attestation de maintien de salaire MIP ne dépassant pas 14 000 DA	Le montant de l'aide est fixé à 15 000 DA

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Aide urgente	х	x	x	Demande de la structure d'appartenance de l'agent lors du décès Acte de décès (3 exemplaires originaux) Fiche familiale et ou fiche individuelle Photocopie de la CIN du bénéficiaire Demande de prise en charge de la structure d'appartenance de l'agent et/ou Photocopie de décision de mise à la retraite Acte de décès (3 exemplaires) Fiche familiale Photocopie de la CIN du bénéficiaire	Décès de l'agent et ou du conjoint (règlement dans la limite de 45 jours) ▶ Décès de l'agent retraité et/ou du conjoint (Règlement dans la limite de 45 jours)

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Badge retraité(e)			×	Décision de mise à la retraite de la structure d'appartenance Correspondance de l'unité d'appartenance lorsqu'il s'agit d'un agent décédé O2 photos du retraité et ou de l'ayant droit Fiche familiale et/ou individuelle	Document permettant l'accès à toutes les structures médicales de Sonatrach
Cadeau départ en retraite			×	 Décision de mise à la retraite Note de débit émanant des structures. 	Un ordre de virement d'un montant de 20 000 DA est établi au profit des bénéficiaires

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Circoncision *(sous réserve de l'accord des autorités sanitaires)	×			 Demande manuscrite Fiche familiale Copie fiche de paie. 	
		x		➤ Demande manuscrite ➤ Photocopie de la décision d'invalidité ➤ Fiche familiale	Un trousseau et un cadeau sont remis Un certificat médical attestant l'acte est remis Analyses préopératoires prises en
			x	 ▶ Demande manuscrite ▶ Fiche familiale et ou kafala ▶ Attestation de mise à la retraite dans le cas ou le demandeur n'est pas recensé 	charge au niveau des régions

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Evacuation	x	x	x	➤ Demande de prise en charge de la région ASL du lieu d'origine de l'évacuation et/ou du département médico-social ➤ Dossier médical	Dans le cas où il s'agit d'une évacuation d'une structure hospitalière vers une autre, un accord préalable de la structure d'accueil doit être obtenu. Cette prestation s'adresse aux personnes n'ayant pas d'autonomie motrice, visuelleetc.
Héberge- ment et restauration (malades et/ ou accom- pagnateur)		x	×	▶ Demande de prise en charge de la région ASL du lieu d'origine de l'évacuation ▶ Dossier médical	L'héberge- ment ne doit pas excéder 2 nuitées à l'exception des grands malades sous traitement lourd. (chimio- thérapie, radio- thérapie etc)

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Prêt matériel orthopé- dique	x	×	x	Demande manuscrite Photocopie de la décision de mise en invalidité ou de retraite Prescription médicale	Remis à titre de prêt pour une période n'excédant pas 2 mois contre décharge
Prise charge inter- vention chirurgi- cale «ca- taracte»	×	x	x	Correspondance de la région ASL territorialement compétente et/ ou demande manuscrite de l'intéressé Orientation médicale Photocopie décision de mise à la retraite (pour les retraités)	
Prise en charge radio- logique scanner/ IRM	x	x	x	Demande de prise en charge de la région ASL territorialement compétente et/ ou demande manuscrite de l'intéressé Orientation médicale Photocopie décision de mise à la retraite / invalidité	

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
	x			Demande manuscrite s/c de la voie hiérarchique Demande de prise en charge de la région ASL territorialement compétente Photocopie fiche de paie Orientation médicale	
Prise en charge médicale structures conven- tionnées		x		Demande de prise en charge de la région ASL terri torialement compé tente et/ ou deman de manuscrite Orientation médicale Photocopie décision de mise en invalidité	
			×	Demande manuscrite et/ ou de prise en charge de la région ASL territorialement compétente Orientation médicale Photocopie décision de mise à la retraite.	

Avantages	Agents en activité	Agents Invalides	Retraités, ayants droit et/ou familles d'agents décédés	Conditions	Observations
Rendez- vous mé- dicaux	x	x	x	➤ Demande de prise en charge de la région ASL territorialement compétente ► Lettre d'orientation médicale ► Dossier médical si nécessaire	Auprès de médecins spécialisés et/ou de structures médicales n'existant pas au niveau de la localité de la région ASL concernée
Trous- seaux orphelins (rentrée scolaire)			x	▶ Enfant âgé de 6 à 16 ans ▶ Certificat de scolarité ▶ Fiche familiale, hadhana ou kafala	▶ Montant de 10 000 DA ▶ Nombre d'enfant limité à 03 par famille N.B. l'aide est étendue aux enfants de retraités et agents en invalidité à revenu égal ou inférieur à 16 000 DA
Visite malade à domi- cile et/ou hôpital	×	x	x	Demande de prise en charge de la région ASL territorialement compétente Dossier médical	

Sport, Culture et Loisirs

L'activité socioculturelle est l'une des prestations essentielles de la Direction des Affaires Sociales au profit des travailleurs et de leurs ayants droit, sans oublier, bien sûr les agents retraités et les familles d'agents décédés. L'orientation générale en matière de politique socioculturelle est tracée par la commission supérieure.

Toutes les activités programmées ont pour objectif primordial d'assurer le bien être et la santé des travailleurs.

Ces dernières années ont été marquées par la diversification et l'élargissement de la pratique sportive.

Un certain nombre de disciplines sportives, (écoles de sports football, basket-ball, etc.) d'activités culturelles et de loisirs sont programmées pour les travailleurs et leurs ayants droit avec quelques spécificités (voir tableaux) pour certaines régions.

Concernant les activités très demandées, des commissions régionales sont prévues pour la répartition des quotas par unité au prorata des effectifs.



Avantages	Conditions de participation	Dossier à fournir	Observations
	Ecoles	socio culturelles	
Ecoles de Sports	▶ ayants droit d'agents en activité, retraites, invalides ou décédés.	fiche d'inscription certificat médical d'aptitude autorisation paternelle légalisée 02 photos d'identité 01 fiche familiale d'état civil photocopie de la fiche de paie ou attestation de retraite	Période: septembre a juin. Pour le choix des disciplines, prendre contact avec les délégués d'unités / services S.C.L des régions ASL. N.B. Paiement d'une cotisation annuelle pour la natation.
Ecoles Culturelles	tranche d'age: 08 à 12 ans	fiche d'inscription	
	Act	ivités sportives	
Sports compétitifs de masse	Travailleurs (ses) SH et ayants droit	 certificat médical d'aptitude photocopie de la fiche de paie 01 photo d'identité fiche d'inscription 	Activités réservées aux agents en activité. Le cross est ouvert aux agents retraités.
Sports de détente	▶ travailleurs (ses) SH et retraités(ées) ▶ conjoints ▶ ayants droit âgés entre 8 et 12 ans.	certificat médical d'aptitude photocopie fiche de paie ou attestation de travail 02 photos d'identité 01 fiche familiale d'état civil	Pour le choix des disciplines, prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL. N.B. Paiement d'une cotisation annuelle pour la natation.

Avantages	Conditions de participation	Dossier à fournir	Observations
	Acti	vités culturelles	
Ateliers culturels	➤ travailleurs ➤ conjoints ➤ ayants droit d'agents SH en activité, retraités, invalides ou décédés	fiche d'inscription autorisation paternelle légalisée 02 photos d'identité 01 fiche familiale d'état civil photocopie de la fiche de paie ou attestation de retraite	Pour le choix des disciplines, prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL.
Soirées artistiques	Familles d'agents SH en activité, retraités, invalides ou décédés	▶ badge	Soirées organisées a l'occasion des festivités (24 fév; 01 mai ; 01 nov; 31 déc; 08 mars, ramadhan)
	Activ	rités de plein air	
Sorties Aérées	▶ ayants droit d'agents SH en activité, retraités, invalides ou décédés	certificat médical d'aptitude fiche d'inscription autorisation paternelle légalisée of 1 photo d'identité of fiche familiale d'état civil attestation de travail ou photocopie de la fiche de paie ou attestation de retraite décision CNAS pour les enfants à charge	Prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL, pour les périodes et les lieux des sorties.

Avantages	Conditions de participation	Dossier à fournir	Observations
	Acti	vités culturelles	
Week-End Adolescents	▶ ayants droit d'agents sh en activité, retraités, invalides ou décédés ▶ tranche d'age : 13 a 15 ans (01 enfant par famille)	ightary fiche d'inscription autorisation paternelle légalisée 101 photo d'identité 101 fiche familiale d'état civil attestation de travail photocopie de la fiche de paie ou attestation de retraite certificat médical d'aptitude décision CNAS pour les enfants à charge	Prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL, pour les périodes et les lieux des week-ends.
Centres de Vacances / Enfants	▶ ayants droit d'agents SH en activité, retraités, invalides ou décédés ▶ tranche d'age : 08 à 12 ans (02 enfants par famille)	ight of the d'inscription tites attion de travail photocopie de la fiche de paie ou attestation de retraite O2 photos d'identité O1 fiche familiale d'état civil carnet sanitaire de l'enfant visé par le médecin et légalisé par l'APC reçu de versement des frais de participation décision CNAS pour les enfants a charge	Période : juillet et août. Prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL pour les lieux des CV.

Avantages	Conditions de participation	Dossier à fournir	Observations
	Act	ivités de loisirs	
Camps de toile / Familles	Familles : d'agents en activité, décédés retraités et invalides, nombre de personnes par famille : 08	ight of the factor of the fac	Période : juillet et août. Prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL pour les lieux des CT.
Complexes touristiques	Travailleurs en activité	attestation de travail ou photocopie de la fiche de paie reçu de versement des frais de participation	Prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL pour les lieux de séjour
Stations thermales	Travailleurs en activité et retraités n'ayant pas bénéficié d'une cure depuis 03 ans	attestation de travail ou copie de la fiche de paie reçu de versement des frais de participation certificat médical de non contre indication à la cure pour les retraités (ées)	prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL pour les périodes et lieux des stations thermales. Ce bénéfice est accordé aux veuves 01 seule fois

Avantages	Conditions de participation	Dossier à fournir	Observations
	(suite)	Activités de loisirs	
Voyage à l'etranger	travailleur en activité n'ayant pas bénéficie d'une sortie à l'étranger ou d'un séjour Omra durant les trois ans ancienneté dans l'entreprise: 05 ans et plus.	 ▶ passeport en cours de validité (01 année au moins + 02 pages vierges pour le visa) ▶ 01 extrait de naissance en langue nationale établi depuis moins d'une année ▶ 03 photos d'identité en couleur avec un fond blanc ▶ 01 certificat médical de bonne santé physique et mentale délivré par le médecin de l'unité ▶ reçu de versement des frais de participation 	Prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL pour les périodes et les pays à visiter. Le montant de la participation financière est arrêté par le département ASC

Avantages	Conditions de participation	Dossier à fournir	Observations
	(suite)	Activités de loisirs	
Séjour «Omra»	travailleur en activité n'ayant jamais bénéficié d'un séjour «Omra» organisé par SH. travailleur en activité n'ayant pas bénéficie d'un voyage à l'étranger durant les 03 dernières années. ancienneté dans l'entreprise: 10 ans et plus.	passeport en cours de validité (01 année au moins + 02 pages vierges pour le visa) 101 extrait de naissance en langue nationale établi depuis moins d'une année 103 photos d'identité en couleur avec un fond blanc 101 certificat médical de bonne santé physique et mentale délivré par le médecin de l'unité 1 reçu de versement des frais de participation 1 carnet international de vaccination (méningite) 1 attestation de travail récente ou photocopie de fiche de paie 1 attestation sur l'honneur certifiant que l'agent n'a jamais bénéficie d'un séjour «omra»	Prendre contact avec les délégués d'unité / services S.C.L des régions ASL pour les périodes fixées.

Avantages	Conditions de participation	Dossier à fournir	Observations
	(suite) I	Activités de loisirs	
Aide Financière «Hadj»	Travailleur en activité ayant accompli à titre personnel le pèlerinage aux lieux saints de l'islam et n'ayant jamais bénéficié de cette aide auparavant. N.B. le travailleur ne peut bénéficier de cet avantage qu'une seule fois durant sa carrière	copie du passeport spécial hadj ou copies des 05 dernières pages du passeport international avec le cachet de la PAF « Entrée et Sortie » souche du billet d'avion attestation de travail ou photocopie de fiche de paie	Dossier à déposer au niveau des services S.C.L des régions ASL. Le montant est arrêté par la commission supérieure

Enfance

Pour répondre aux préoccupations des travailleurs, la Direction des Affaires Sociales assure la prise en charge des enfants de 03 à 06 ans au sein de ses jardins d'enfants. Elle assure un enseignement préscolaire.

Après validation de ses programmes et conformément aux

orientations du Ministère de l'Education Nationale, les structures d'accueil mises en service s'inscrivent dans une dynamique aussi bien sociale que pédagogique en préparant l'enfant à une vie sociale, à sa scolarité future dans le respect d'un cadre psychopédagogique et médical.

Les jardins d'enfants sont ouverts à partir du mois de septembre, jusqu'à la fin du mois de juin, du samedi au mercredi.

Ouverture

8h00 à 16h00

pour les Régions assurant la demi-pension

8h00 à 11h30 14h00 à 16h00

pour les Régions de régime externe

Permanence

7h30 le matin 17h00 le soir

Inscription

(période de mai à fin juin)

Horaires

L'inscription des enfants se fait au niveau du «service enfance» de chaque région.

Conditions d'admission

- Enfant ayant atteint l'âge de 03 ans.
- Enfant ayant acquis sa propreté

La priorité, en cas de places limitées, est accordée aux :

- Enfants de parents salariés de l'entreprise Sonatrach
- Enfants de mère salariée de l'entreprise Sonatrach

Constitution du dossier

- Une demande manuscrite (avec adresse et n° de téléphone du domicile et du lieu de travail)
- Une fiche familiale d'état civil
- Une photocopie de la dernière fiche de paie ou une attestation de travail
- Un extrait de naissance de l'enfant
- Un certificat de bonne santé de l'enfant
- Une photocopie du carnet de vaccination
- 04 photos d'identité de l'enfant
- Autorisation parentale de soins d'urgence (légalisée)
- «kefala» émise par le Ministère de la Justice en cas d'adoption.

Régions ASL	Téléphone et Fibre des Services Enfance
Alger	021 92 30 43 / 2110-5378
Arzew	2218-5113 / 2218-5140
Biskra	033.75.91.66
Boumerdès	024 81 99 99 / 030 40.20.13
Hassi Messaoud	2305-6330
Hassi R'mel	029 98.82.47 / 029 98.84.88 / 2616-5226
Skikda	038 75.93.76
In Aménas	029 43.94.56 / 2502-3045

Notes



Notes

Notes	

Notes

Notes	

Notes





Sonatrach Direction Affaires Sociales 71, Chemin Bachir El-Ibrahimi El Mouradia - Alger - Algérie Tél.: 021 92 30 43 / Fax: 021 79 48 93